



PARLIAMENTARY FORUM
ON SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS



One Africa, One Voice

PARLEMENT PANAFRICAIN

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LE

“Renforcement de l’engagement et de l’action parlementaires pour des sociétés plus pacifiques et durablement développées – mise en œuvre de l’Agenda 2030, du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (UN PoA)”

3-4 octobre 2019

Midrand, Johannesburg (Afrique du Sud)

PLAN D’ACTION PARLEMENTAIRE ¹

Première partie – Introduction et but

La situation dans le monde appelle à la nécessité d’accorder la priorité à la prévention et à la réduction des violences armées. De nos jours, le monde est marqué par la violence et des conflits armés, ainsi que par le terrorisme et le crime organisé. Les conflits armés et la violence, indépendamment de leur ampleur, sont déclenchés par la disponibilité incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC), ce qui confirme la nécessité de prendre des mesures concrètes et efficaces pour faire face à leur prolifération.

¹ Adopté au séminaire régional organisé au Parlement panafricain, le 4 octobre 2019.

En Afrique, les pays sont gravement touchés par la prolifération et le trafic incontrôlés des ALPC. Les conflits, les guerres par procuration et les affrontements interethniques caractérisent plusieurs régions d'Afrique. Selon une étude conduite récemment, en Afrique, les 100 millions d'armes légères et de petit calibre non contrôlées sont pour la plupart concentrées dans les zones de crises et autres environnements difficiles en matière de sécurité.² et ont des conséquences désastreuses pour la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

La plupart des conflits en Afrique mettent en jeu des acteurs non étatiques qui utilisent des armes non contrôlées. Étant donné que les acteurs non étatiques (tels que les milices, des chefs de guerre et des groupes extrémistes) n'ont aucune autorisation légale d'acheter ou porter des armes, ils ont recours à des moyens illicites pour acquérir des armes surtout par le détournement des stocks de l'État, le marché noir et le trafic, et des armes produits localement. En somme, le flux des armes incontrôlées en Afrique aggrave les conflits, intensifie la violence et entraîne des coûts humains, économiques et sociaux extrêmes pour le continent.

Le séminaire vise à tirer parti des efforts en cours dans le cadre de la cible 16.4 des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (UNPoA), de l'universalisation et de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, ainsi que des Résolution 1325 et 2250 du Conseil de sécurité des nations unies. Il s'agit surtout de fournir aux parlementaires panafricains les outils appropriés pour accompagner le processus tant au niveau national qu'au niveau régional. Le séminaire vise également à tirer parti de la dynamique créée par l'Agenda 2030, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes légères afin de réunir les parlementaires de différents pays dans un effort visant à faciliter les

² Oxfam, The Human Cost of Uncontrolled Arms in Africa. Disponibles sur https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-human-cost-uncontrolled-arms-africa-080317-en.pdf

échanges d'expérience, de difficultés rencontrées et de bonnes pratiques qui sous-tendent le travail législatif lié à ces trois instruments.

Au regard de l'analyse et des recommandations contenues dans la note d'orientation sur le même thème, le présent plan d'action parlementaire expose les principales priorités et actions nécessaires pour renforcer l'intervention parlementaire, la participation et la compréhension du Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans le cadre de l'ODD 16, de l'ODD 5 et des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU.³ Le plan d'action devrait servir d'outil pour l'action parlementaire dans le domaine de la réduction et de la prévention des violences armées et examiner d'autres instruments pertinents.⁴

Le présent Plan d'action parlementaire a été révisé et adopté dans sa mouture amendée sur la base du Plan d'action parlementaire adopté par le Parlement panafricain en mars 2018. Il est le résultat des discussions du séminaire aux fins de conclusions émanant des participants.

Le Plan d'action est axé sur le rôle des parlements dans le renforcement de la réponse à la violence armée et à la prolifération des ALPC et a été élaboré pour :

- Soutenir l'universalisation et/la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en abordant les synergies entre les instruments dans le cadre de l'Agenda 2030, des ODD 16 et 5 ;
- Guider les parlementaires dans leur travail en rapport avec le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans le cadre des OOD 16 et 5 afin de s'assurer que les

³ Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects UN PoA)

⁴ Consider the [Firearms Protocol](#), as it is a legally binding instrument, as well as the Agenda 2030 Sustainable Development Goal 16.4 and the Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects (UN PoA).

réponses législatives sont adaptées au contexte national et conformes aux objectifs des instruments ;

- Proposer des mécanismes de contrôle efficace pour les gouvernements ;
- Recommander des méthodes pour renforcer le lien entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif d'une part, et entre les parlements et la société civile sur le programme de prévention et de réduction de la violence armée d'autre part, et pour renforcer le contrat social.

Trois domaines d'action ont été identifiés qui sont basés sur les rôles clés que doivent jouer les parlementaires, à savoir :

1. La législation ;
2. La surveillance ;
3. La sensibilisation.

Deuxième partie - recommandation sur l'universalisation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des ODD 15 et 5, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes

À la lumière des trois rôles clés que doivent jouer les parlementaires, à savoir la législation, la surveillance et la sensibilisation, des recommandations importantes sont formulées ci-après pour des mesures à prendre. Ces mesures serviront de point de départ pour atteindre le maximum de résultats quant à la mise en œuvre et à l'universalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des ODD 16 et 5, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes, et au respect par les États des traités internationaux en ce qui concerne les aspects vitaux tels que la transparence et la responsabilisation. Dans le cadre de tous les efforts déployés, il est important d'inclure la dimension genre, le rôle des femmes et des jeunes, ainsi que les autres instruments internationaux pertinents sur le contrôle des armes classiques.

1. La législation

- 1.1. S'assurer que les gouvernements ont signé les traités et instruments pertinents relatifs au thème du contrôle des ALPC ;
- 1.2. S'assurer de la ratification et de l'appropriation des traités et instruments relatifs au thème ;
- 1.3. S'assurer que des initiatives législatives nationales pertinentes sont prises en compte dans la protection des civils ;
- 1.4. Soutenir les efforts d'harmonisation des dispositions législatives pertinentes sur le continent africain ;
- 1.5. S'assurer que le droit pénal protège le bien-être et la protection des civils ;
- 1.6. S'assurer du renforcement des dispositions législatives relatives au thème ;
- 1.7. Garantir l'adaptation du droit régional et du droit international ;
- 1.8. Œuvrer en faveur de la coopération entre les pays ;
- 1.9. Œuvrer en faveur de l'introduction et de l'approbation d'une loi-type en collaboration avec le Parlement panafricain ;
- 1.10. Inclure systématiquement la dimension genre ;
- 1.11. Assurer un accès équitable aux ressources pour faire face à la prolifération des ALPC ;
- 1.12. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment celles relatives aux intérêts pour les ressources naturelles, y compris le trafic des espèces de la faune et de la flore, ainsi que des ALPC.

2. La surveillance

- 2.1. Maximiser le contrôle et la surveillance du gouvernement soit par des commissions parlementaires compétentes ou pertinentes soit par les parlementaires eux-mêmes ;
- 2.2. Promouvoir la surveillance par les organisations de la société civile ;
- 2.3. Donner des moyens d'action aux populations en tant que dénonciateurs du flux illicite et de l'utilisation des ALPC ;

- 2.4. Encourager la population à remettre volontairement les armes en leur possession ;
- 2.5. Assurer le bon fonctionnement des commissions sur les ALPC ;
- 2.6. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment celles relatives aux intérêts pour les ressources naturelles, y compris le trafic des espèces de la faune et de la flore, ainsi que des SALW ;
- 2.7. Rassembler les données, documents et rapports sur les ALPC ;
- 2.8. S'attaquer au problème des frontières poreuses par des actions pertinentes, y compris la police de proximité ;
- 2.9. Mettre en place des mécanismes d'examen et d'évaluation périodiques pour assurer le contrôle et le suivi de l'application des lois ;
- 2.10. Garantir la réalisation de l'ODD 4.7 à savoir l'accès à l'éducation, en particulier l'éducation à la réduction de la violence et à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3. La sensibilisation

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation aux ODD 16 et 5, au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et au Traité sur le commerce des armes chez les parlementaires en soumettant un rapport sur le thème aux commissions parlementaires respectives ;
- 3.2. Poursuivre la sensibilisation aux ODD 16 et 5, au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et au Traité sur le commerce des armes parmi la population ;
- 3.3. Poser des questions aux institutions gouvernementales concernées au cours des débats parlementaires ;
- 3.4. Présenter des motions sur le thème relatif aux instruments pertinents ;
- 3.5. Promouvoir et soutenir les initiatives relatives à une amnistie sur les armes auprès des entités gouvernementales compétentes, assurer la protection des populations participantes ;

- 3.6. Faire intervenir les médias à tous les niveaux pour faire la promotion de l'ODD 16, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes ;
- 3.7. Maintenir les relations avec les populations à la base, en coordination avec les forces de maintien de la paix, le cas échéant ;
- 3.8. Multiplier les séminaires de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires sur le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et les ODD 4 et 5 ;
- 3.9. Renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile ;
- 3.10. Multiplier les dialogues multipartites ;
- 3.11. Tenir des réunions périodiques avec les parties prenantes aux niveaux sous régional et international ;
- 3.12. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment celles relatives aux intérêts pour les ressources naturelles, y compris le trafic des espèces de la faune et de la flore, ainsi que des SALW.

Troisième partie – Partenariats et ressources⁵

Les efforts déployés par les parlementaires et les forums parlementaires pour promouvoir une action parlementaire accrue dans le cadre du Traité sur le commerce des armes, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et des ODD 16 et 5 peuvent être multipliés si nous travaillons en partenariat avec des organisations ayant des intérêts similaires ou communs. Il est par conséquent recommandé que le Forum parlementaire et ses membres établissent des partenariats et engagent le dialogue avec un certain nombre d'acteurs.

⁵ Le Plan s'inspire des plans d'action et outils créés par d'autres organisations parlementaires internationales telles que l'Union interparlementaire et l'Action mondiale des parlementaires.

L'action parlementaire est l'unique effort visant à créer le chaînon manquant entre le niveau local et le niveau national. Les parlementaires ont un rôle majeur à jouer dans le choix et la promotion des bonnes pratiques au niveau local afin d'orienter les politiques et les législations nationales vers la promotion des bonnes pratiques à l'échelle internationale.

Autres réseaux parlementaires

[Union interparlementaire \(UIP\) -](#)

[Parlement panafricain \(PAP\)-](#)

[Assemblée législative de l'Afrique de l'Est \(EALA\)](#)

[Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(Parlement de la CEDEAO\)](#)

[Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe \(Forum parlementaire de la SADC\)](#)

[Assemblée parlementaire conjointe ACP-UE- - - -Action mondiale des parlementaires \(PGA\)](#)

[Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre \(PFSALW\)](#)

Structures intergouvernementales

[Programme des Nations Unies pour le développement \(UNDP\) - État de droit, justice,](#)

[Security & Human Rights Team](#)

[ISACS Inter-Agency Support Unit](#)

[Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement \(UNODA\)](#)

[Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique \(UNREC\)](#)

[Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDD\) – Programme mondial sur les armes à feu](#)

Organisations de la société civile

[Control Arms Coalition](#)

[Réseau d'action international contre les armes légères \(RAIAL/IANSA\)](#)

[Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire \(IPPNW\)](#) – Violence armée et santé

[Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté \(WILPF\)](#) –

Intégration de la dimension genre dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre et rôle des femmes en matière de paix et sécurité

[Gun Free South Africa](#)

Instituts de recherche

[Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève \(DCAF\)](#)
– [Division du partenariat public–privé](#)

[Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité \(GRIP\)](#)

[Small Arms Survey \(Enquête sur les armes légères\)](#)

[Bonn International Centre for Conversion \(Centre international pour la reconversion\) \(BICC\)](#)

[Institut International de recherche sur la paix de Stockholm \(SIPRI\)](#)

[Fondation Friedrich-Ebert- – Département Afrique](#)

[Institut d'études de sécurité](#)

Autres sources

[Traité sur le commerce des armes](#)

[Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects \(UNPoA\)](#)

[Initiative norvégienne sur les armes légères \(NISAT\)](#)

[Registre des Nations Unies sur les armes conventionnelles \(UNROCA\)](#)

[Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies \(UNSCR 1325\)](#)

[Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies \(UNSCR 2250\)](#)